



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 10ème législature

### Politique a l'egard des jeunes

Question écrite n° 47537

#### Texte de la question

M. Gerard Leonard appelle l'attention de M. le ministre des affaires etrangeres sur le souhait exprime par un certain nombre d'associations concernant la creation d'un office franco-roumain de la jeunesse afin de faciliter et dynamiser les echanges entre les deux pays. Il souhaite que lui soit precisee la suite que le Gouvernement entend reserver a cette demande.

#### Texte de la réponse

La Roumanie est depuis 1990 l'un de nos principaux partenaires a l'Est en matiere d'echanges culturels, de soutien a la diffusion du francais et de cooperation scientifique et technique. C'est sans doute la raison pour laquelle un certain nombre d'associations ont evoque la creation d'un office franco-roumain pour la jeunesse. En outre, lors de la recente commission mixte franco-roumaine qui s'est tenue a Paris les 15 et 16 octobre, la partie roumaine a evoque son interet pour la mise en place d'un tel office. La partie francaise a alors pris note de cette proposition et a declare partager l'objectif visant a developper les echanges entre les jeunes des deux pays. S'interrogeant sur l'opportunité de creer une nouvelle structure, elle a indique son intention d'etudier les modalités les plus appropriées pour realiser de tels echanges (art. 6 du programme de cooperation franco-roumain dans les domaines de la culture, de l'enseignement, de la science et de la technique pour les annees 1996, 1997, 1998 et 1999, signe a Paris le 16 octobre 1996). Il va de soi que la visibilite acquise par les offices franco-allemand et franco-quebecois pour la jeunesse incite nombre de nos partenaires a proposer la creation d'instances comparables. Notre ligne constante a ete de s'interroger sur le caractere realiste de ces propositions, quelle que fut par ailleurs l'etroitesse des liens nous unissant au pays demandeur. Le format de telles structures rend en effet extremement difficile leur reproduction au-dela des deux modes existants alors que l'experience montre que des echanges de jeunes peuvent aussi se developper selon d'autres modalités egalement efficaces.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Léonard Gérard](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 47537

**Rubrique :** Jeunes

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 janvier 1997, page 320

**Réponse publiée le :** 24 février 1997, page 936